



Marie-Claude Vandewalle, amiantée, courageuse lanceuse d'alerte

« On nous met en garde contre les épingles, les déjections de pigeons ou rongeurs, la poussière, les moisissures, les mérules, les insectes, tous dangers répertoriés. Mais les chapitres consacrés aux dangers et risques du métier d'archiviste n'évoquent pas ceux liés à la manipulation d'archives amiantées » (Marie-Claude Vandewalle, mars 2014)

Lorsque nous avons rencontré Marie-Claude Vandewalle le 20 janvier 2020, elle s'est excusée très vite de ne pouvoir répondre avec précision à nos questions. « Je n'ai pas apporté mes dossiers. Je n'ai pas été prudente sur ce coup-là » a-t-elle avoué.

Prudence et imprudence, deux antonymes que l'on retrouve souvent quand on parle d'amiante. Peut-on faire reposer sur la seconde la responsabilité de la maladie qui nous frappe vingt ans plus tard, ce cancer de la plèvre qu'on ne sait pas guérir ? Pourtant, ce fut longtemps le mantra des autorités et des entreprises du secteur, si promptes à minimiser leurs responsabilités dans la catastrophe sanitaire en cours : travaillé avec prudence, l'amiante serait sans danger ! Marie-Claude ne fut ni imprudente, ni négligente.

Poussières d'archives

Elle a rencontré l'amiante en 1994. Archiviste en poste aux Archives départementales de Loire-Atlantique, elle est amenée à traiter un dépôt d'archives de l'INSEE qui a quitté le bâtiment du Tripode, siège nantais de l'institution, pour le bâtiment de bureaux neufs Atlantica. Depuis 1992, ces dossiers poussiéreux attendent d'être traités, autrement dit inventoriés, conservés ou détruits. L'intérêt historique de ces documents étant nul, la direction des archives décide de les détruire, mais une faute de frappe sur un bordereau l'interroge. Elle demande donc à Marie-Claude de vérifier s'il n'y aurait pas une erreur de date sur les dossiers concernés. La mission lui semble superflue mais elle s'exécute, un peu agacée : « Je devais être bien énervée et j'ai dû brasser ces

documents un peu vite. Et c'est peut-être ce qui fait que j'ai dû respirer cette poudre ». Une poudre particulière car cette poussière est tout sauf anodine. Au début des années 1990, la question du Tripode est au cœur de l'actualité nantaise. Ce bâtiment imposant impressionne par sa forme originale, mais il inquiète tout autant ceux qui y travaillent, car l'amiante, si bon marché, y est partout. Les industriels ont beau clamer haut et fort que les travailleurs ne risquent rien, les experts assurent que dans les bureaux, l'exposition à l'amiante est inférieure aux normes autorisées, cela ne calme ni la colère ni l'inquiétude. Car les poussières d'amiante tuent. Or des poussières, les travailleurs en trouvent souvent au petit matin sur leurs bureaux, poussières sur lesquelles ils soufflent pour s'en débarrasser ou qu'ils effacent avec la main. En 1992, sous la pression des syndicats et personnels, il est décidé d'évacuer le bâtiment. L'INSEE, le Trésor public, les affaires étrangères, le restaurant administratif... quittent les lieux entre août 1992 et janvier 1994. Le destin du Tripode ? Nul ne le connaît alors...

Comme beaucoup de Nantais et Nantaises, Marie-Claude a entendu parler « du Tripode, de l'amiante, mais on n'a pas du tout fait gaffe ! » Elle a rempli la mission qu'on lui avait confiée et est passée à autre chose. La dangerosité de l'amiante se tient là. Elle prend son temps.

En 2011, Marie-Claude tombe malade. Les symptômes : une grande fatigue et une respiration très altérée. Le diagnostic est posé : c'est une pleurésie. Le pneumologue intervient, évacue l'eau présente dans les poumons et lui donne rendez-vous

dans un mois pour un scanner de contrôle : « Mais quand j'ai récidivé et que le volume du liquide qu'on m'enlevait dans la plèvre était encore plus important, il s'est inquiété et a avancé la date. » Alors qu'elle s'apprête à quitter l'hôpital après être passé au scanner, le radiologue l'interpelle avec une question qui la laisse sans voix : « Où avez-vous été mise en présence d'amiante ? »

L'ombre du Tripode

Pour un travailleur de la navale, un garagiste, un chauffagiste, un docker, la réponse est évidente. L'amiante, ce produit aussi miraculeux que bon marché, fut utilisé massivement par les industriels comme isolant¹. Mais pour une archiviste, une enseignante, la question surprend et laisse pantois.

Marie-Claude mène alors l'enquête. Il lui faut remonter le temps pour trouver, peut-être, la source de ce mésothéliome dont elle ne doute pas de la dangerosité. Pierre Vandewalle, son mari, accompagne son épouse dans ce combat, car cela en est un. De par sa formation professionnelle, Marie-Claude est rigoureuse et ordonnée : elle sait monter un dossier. Mais par où commencer ? Elle pense un moment à une piste non professionnelle : « J'ai habité dans une petite ville du sud de la France (Auch), qui a été frappée par de violentes inondations en 1977. Mon logement jouxtait un bâtiment qui servait d'entrepôt, d'usine à tabac. J'ai imaginé avoir été contaminée là, mais il n'y avait pas d'amiante dans ce bâtiment. » Reste la piste professionnelle. Marie-Claude contacte alors, de façon informelle, tous les services d'archives dans lesquels elle est passée. C'est le cas du Gers, puisqu'elle se souvient avoir travaillé dans un local au toit en fibrociment. On lui assure que le rapport d'expertise n'a pas révélé de traces d'amiante et que si elle le désire, on lui adressera aussitôt. Elle fait confiance à la parole donnée. La plupart des personnes contactées lui répondent rapidement et avec bienveillance mais dès qu'elle engage une procédure de reconnaissance de maladie professionnelle, la peur s'empare de certains de ses interlocuteurs. Ce n'est d'ailleurs pas le CHU d'Angers qui l'a poussée à engager une telle procédure, mais une syndicaliste angevine de la CFTD qui l'a aiguillée vers la maison des syndicats de Nantes pour y chercher conseils et assistance.



Mobilisation de l'Intersyndicale Tripode, le 27 février 2008
(Centre d'histoire du travail, fonds IS TRIPODE)

Nantes, comme Saint-Nazaire, a une longue histoire avec l'amiante. Nombreux sont les métallos de la Navale frappés par la maladie et partis en pré-retraite à cause de la fibre tueuse. Monter un dossier, le défendre ne leur fait pas peur.

Marie-Claude veut savoir, mais aussi prévenir : « J'ai encadré des stagiaires qu'on envoyait travailler dans des conditions pas possibles, avec des archives poussiéreuses, moisies, posées à même le sol ! Je me disais : "Il ne faut pas qu'ils soient contaminés !" »

En novembre 2013, son dossier passe devant la commission de réforme. Le fait qu'elle ait eu un lien avec le Tripode amianté est un élément central de son dossier. Dans le courrier accompagnant les pièces de son dossier, on lit ceci : « Les Archives départementales de Loire-Atlantique ont retrouvé trace d'un travail effectué sur les archives provenant de l'INSEE situé rue Barthou à Nantes. L'immeuble de l'INSEE, plus connu sous le nom de TRIPODE, a fait l'objet d'une procédure pour "pollution par fibres d'amiante". Un rapport d'expertise a été diligenté en 2002. Le Tripode a été détruit en 2005. Plusieurs agents ont déclarés des maladies en lien avec l'amiante. En 2009, les ministres de l'Economie et du Budget prenaient des mesures de surveillance médicales. Si les archives sur lesquelles j'ai travaillées ont été détruites, d'autres documents provenant de ce lieu, ayant transité aux Archives départementales de Loire-Atlantique ont fait l'objet de prélèvements et d'analyses qui ont révélé la présence d'amosite. »

Le 14 novembre, la commission de réforme rend son verdict : sa demande de reconnaissance en maladie professionnelle est validée, la balle est désormais dans le camp du ministère...

¹ N'oublions pas les épouses qui, en lavant les bleus de travail, s'exposent elles-aussi à l'amiante.

Plus jamais ça !

Marie-Claude continue le combat. Contre la maladie d'abord. Combat dont on connaît l'issue mais que l'on mène, façon de faire un pied de nez à l'inéluctable. Combat pour que l'administration s'empare de la question, ensuite.

Dans ce cadre, les syndicalistes ont un rôle important à jouer. Francis Judas (CGT Insee) et Pierric Onillon (CFDT Finances) suivent le dossier. Ils informent la direction des Archives de France qui apprend, médusée, que ses agents peuvent être contaminés par l'amiante. Les syndicats, eux, s'inquiétaient déjà. Cette information intéresse autant qu'elle inquiète les directions en charge des musées puisque la fibre est utilisée pour ignifuger des œuvres d'art.

Prévenir donc. Il faut équiper le personnel pour annihiler les risques de contamination. Longtemps le dépoussiérage s'est fait à l'aide d'aspirateurs classiques. Mais ce sont en fait des accélérateurs de poussières d'amiante : « Ils sont efficaces pour les grosses particules mais pas pour les poussières d'amiante qui sont microscopiques et qui se délitent à l'infini quasiment jusqu'à la molécule », affirme Francis Judas. Un équipement adapté est donc indispensable, tout comme pour les masques. Le « nez de cochon » est inutile, tout comme le FFP2 que la crise de la covid-19 a mis en avant. Pour l'amiante, ce sont des filtres de niveau 3 qui sont nécessaires.

Et puis il y a les locaux suspects qu'il faut inspecter. Tout cela demande du temps et des moyens financiers. Au sein de l'administration, certains font traîner les choses quand d'autres, au contraire, se montrent plus volontaristes : c'est le cas de la Loire-Atlantique que la maladie de Marie-Claude a affectée. Mais que veut dire inspecter ? Les anciens du Tripode sont méfiants et exigeants. Ils savent par expérience que l'administration est passée maître dans l'art de berner ses agents. Dans le cadre d'un contrôle médical de leurs poumons, ces derniers n'ont-ils pas tous soufflés dans un appareil déclassé au service Pathologie professionnelle du CHU ? L'administration n'a-t-elle pas multiplié les freins au lancement d'une étude épidémiologique ? Car pas d'étude, pas de problème ! Et les décès de Maurice et Martial, entrés dans la quarantaine, demeurent des drames individuels...

Revenons à l'inspection des locaux et à leurs limites. Certains utilisent des lingettes que l'on passe un peu partout : les boîtes d'archives, les rayonnages, les tables. D'autres se contentent de pompes aspirantes.

Mais l'utilisation de ces pompes pour analyser l'air a ses limites. Si la pompe est installée pendant 24 heures dans un local, sans présence humaine, les résultats ont de bonnes chances d'être rassurants. Mais si l'analyse se fait avec un personnel qui se déplace, prend des dossiers, les ouvre, les travaille, les repose, etc., alors là on découvre parfois que l'exposition n'est plus aussi négligeable qu'il le semblait.

Grâce à l'engagement, à la pugnacité et à l'expertise des syndicats, Marie-Claude fut donc à l'origine d'une circulaire Prévention Amiante produite par le ministère de la Culture le 5 août 2015, circulaire qui fut suivie d'un mode d'emploi pour aider les services administratifs à gérer la problématique de l'amiante dans les archives. Problème réglé ? Non pas.



Implosion du Tripode, le 27 février 2005
(Centre d'histoire du travail, fonds IS TRIPODE)

Le combat continue, hélas

Alors que les syndicalistes avaient le sentiment d'avoir fait un pas décisif dans la prise en considération du risque Amiante par les services de l'Etat, le ministère du Travail a douché leurs espérances. L'affaire est simple et complexe à la fois. Il a considéré que le papier, même imbibé de fibres d'amiante, ne pouvait être considéré comme un matériau amianté. Et si ce n'est pas un matériau amianté, alors les personnes contaminées le furent de façon non pas professionnelle mais environnementale..., et la législation n'est pas du tout la même dans les deux cas. Dans le premier cas, il y a des mesures contraignantes à prendre ; dans le second, une pompe suffit.

Des ministères, des administrations sont « bloqués par cette décision, souligne Francis Judas. Ils nous disent qu'ils n'ont pas les moyens légaux et réglementaires pour prendre en compte le problème Amiante ». Mais là encore, les syndicalistes ne s'avouent pas vaincus. Après trois décennies de lutte, ils ne sont pas prêts à rendre les armes : « Il faut absolument qu'on oblige l'administration à mettre en place un système un peu automatique de traitement des archives qui arrivent » ; « il y a trop de trous dans la raquette, ajoute Pierric Onillon. Quand on pose des questions précises aux directions administratives, elles ne sont

pas capables de nous dire exactement les procédures appliquées ». Il en va de la santé des agents, mais pas seulement. Dans une lettre de 2014 adressée à la CAP (commission administrative paritaire), Marie-Claude écrivait ceci : « Nous recueillons des documents dont nous ne connaissons en général pas les conditions de conservation avant leur entrée dans nos magasins. (...) Nous faisons un métier formidable mais nous devons être attentifs à ne pas collecter des documents amiantés, pour notre santé, mais aussi pour la santé des lecteurs qui viennent consulter les archives. » Marie-Claude est décédée le 11 juin 2020.

Christophe Patillon
Centre d'histoire du travail

Sources

Interview de Marie-Claude Vandewalle (janvier 2020)
Archives personnelles de Marie-Claude Vandewalle
Centre d'histoire du travail, fonds IS TRIPODE

Pierre Vandewalle nous a permis d'avoir accès aux archives de Marie-Claude Vandewalle. Qu'il en soit remercié.

Association Solidarité Tripode
solidaritetripode@gmail.com - <http://www.les-amiantes-du-tripode.fr>

Intersyndicale amiante du Tripode Beaulieu de Nantes
Insee, Finances Publiques et Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères
Cfdt, Cftc, Cgc, Cgt, Fo, Solidaires, Asam-Unsa, Usascc-mae

Février 2026